

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : **16**
Nombre de présents : **10**
Nombre de votants : **13**

L'an deux mil vingt-cinq le 17 novembre à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COQUELIN André, Maire.
Date de la convocation : 13 novembre 2025

PRÉSENTS : MMES et MM COQUELIN André, PREAUD Freddy, ZIMMERLIN Francine, GIVRAN Sébastien, FEUILLATRE Catherine, MARGOUT Gérard, MARECHAL Laëtitia, LOR Jean-Michel, THURNE Dominique, JARRY Alice

ABSENTS EXCUSES : Mme FARRUGIA Martine donne pouvoir à M. COQUELIN André
Mme BAZIL Marine donne pouvoir à M. GIVRAN Sébastien
Mme BRIANCEAU Aline donne pouvoir à Mme MARECHAL Laëtitia
M. MARAIS Sébastien
ABSENTS : M. CHAIGNEPAIN Frédéric
M. RIMBAULT Maxime

Mme FEUILLATRE Catherine a été élue secrétaire de la séance.

OBJET : Déclassement et désaffection de 2 parcelles AB532p

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L.2141-1 qui précise qu'un « bien d'une personne publique mentionnée à l'article 1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention d'un acte administratif constatant son déclassement ».

Considérant la division de deux parcelles cadastrées AB532p en zone Ub, d'une superficie respective de 514 m² et 516 m², situées rue du Soleil Levant, qui ne sont plus affectées à un usage direct du public,

Considérant le projet de cession de ces parcelles au bénéfice de primo-accédants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :

- **Décide** de constater la désaffection des deux parcelles susmentionnées et de prononcer leur déclassement du domaine public, afin de les intégrer au domaine privé communal,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération et à entreprendre les démarches nécessaires à la cession des parcelles.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

André COQUELIN

Signé électroniquement par : André Coquelin
Date de signature : 19/11/2025
Qualité : Maire de l'Aiguillon sur Vie



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la télétransmission
En Sous-Préfecture le 19 NOV. 2025
Publié et/ou notifié le 19 NOV. 2025